L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 11 DECEMBRE 1840.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

QUELS SERONT LES MEMBRES DU FUTUR CABINET.

Depuis qu'il est [illegible] que l'élection du général Harrison a été certaine, on s'est livré à des conjectures pour deviner quels seraient les hommes dont le nouveau Président formerait son conseil, et chacun a formé une liste suivant son idée ou son caprice. Jusque là il n'y a rien à dire, car il doit être loisible à tout le monde de se perdre en suppositions sur la composition d'un cabinet comme sur toute autre matière; mais une partie de la presse de New York ne s'est pas bornée à faire connaître ses préférences et ses antipathies, elle a cherché en quelque sorte à imposer son choix au général Harrison, et cette tentative est contraire aux véritables principes de la liberté en même temps qu'elle est injurieuse pour le nouveau Président.

Mais nous avons la certitude que le général Harrison ne subira point l'influence des coteries quelles qu'elles soient; il a trop l'intelligence des besoins du pays, il apprécie trop bien les causes qui ont assuré son élection pour ne pas gouverner exclusivement dans l'intérêt des masses.

D'ailleurs il n'a pas besoin que les journaux lui indiquent les personnes qui sont les plus aptes à former son conseil et à l'aider dans l'accomplissement de ses devoirs.

On espère que la nouvelle administration contribuera à détruire cette manie des places qui semble être sur le point de nous envahir et qu'elle affranchira les élections des menées de l'intérêt privé: ce qui ne pourra avoir lieu tant que le patronage du premier magistrat pourra influencer les élections.

Le *New-York Courrier et Enquirer* après avoir exclu du futur cabinet MM. Clay et Webster, soutient la candidature du gouverneur Seward ou de M. Verplank pour la place de secrétaire d'Etat. S'il avait été question de quelques autres personnes que MM. Clay et Webster pour cette place importante, il est plus que probable que le *Courrier* les eut également éliminés afin de circonscrire le choix parmi les deux candidats de New-York. Et comme il pense que le gouverneur Seward n'accepterait pas "parceque, dit-il, au dessus de la place de gouverneur de New-York, il n'y a que celle de Président des Etats Unis", il s'ensuit qu'il n'y a plus, d'après lui, qu'un seul candidat possible: M. Verplank.

Voici donc un secrétaire d'Etat trouvé, nous avons presque dit fabriqué, tout exprès pour le général Harrison, et cela par le soin de gens qui ont pris d'avance la responsabilité d'éloigner tous les concurrens.

Les ministres comme on pense bien, peuvent être choisis tout aussi facilement; de sorte que le nouveau Président trouverait ainsi à son avènement au pouvoir, son conseil tout formé et son premier message tout prêt. Quelle touchante sollicitude de la part de certains journaux!

L'expérience prouvera, nous l'espérons, que les solliciteurs ne connaissent pas le général Harrison. Ils s'apercevront bientôt que le vieux soldat est aussi parfaitement indépendant que le peuple qui l'a nommé, et qu'il ne sera pas plus mené par les *chercheurs de places* que par les *possesseurs de places*.

Si le *Courier and Enquirer* s'était borné à recommander les personnes qu'il désire voir entrer dans le nouveau cabinet, on n'aurait eu rien à dire, nous le répétons; mais lorsqu'on lui voit mettre de côté avec un merveilleux sans façon deux des plus illustres enfans de l'Amérique, pour faire place à d'autres, incontestablement au dessous d'eux, il est impossible que la presse en général ne proteste pas contre de telles prétentions.

En arrivant au pouvoir, le général Harrison doit pouvoir choisir parmi tous les hommes éminens du grand parti de l'opposition, et sans aucun doute il choisira les plus capables et les plus probes; car nul n'est plus que lui familier avec l'histoire politique de son pays, et nul n'est meilleur juge du mérite des hommes qui se sont distingués au service de la République.

Et pourquoi donc circonscrire le cercle des candidats? Quelques amis de M. Clay et de M. Webster seraient bien aises de ne pas les voir entrer dans le nouveau cabinet; mais il en est d'autres, au contraire, qui voudraient les y voir tous les deux. Dans cette situation le mieux n'est-il pas de laisser ce point à la décision du général Harrison et des parties intéressées? Ignore-t-on que nul bien ne peut résulter d'une discussion de cette nature, mais qu'il en peut résulter du mal?

N'oublions pas qu'il s'agit du pays et non des hommes. Le peuple, en nommant Harrison, a voulu la régénération du pays et non l'avantage de quelques hommes, de quelques coteries: c'est assez dire que la nouvelle administration, pour être fidèle à son origine, doit ne prendre en considération que l'intérêt du peuple et ne gouverner que pour le peuple, sans se laisser détourner de son but par les prétentions ou les exigences des individus.

L'avantage qu'il y a pour les hommes d'affaires à se réunir tous les jours à une heure déterminée est si évident qu'on trouve cet usage établi depuis un temps immémorial sur toutes les places de commerce.

L. Commerce de la seconde municipalité vient d'arrêter que la Bourse Américaine serait tenue de une à deux heures de l'après midi. Pourquoi ne fixerait-on pas aussi une heure pour la tenue de la Bourse Française?

AMOS KENDALL.—L'ex-Directeur général des Postes qui a dirigé l'Extra-Globe depuis l'époque où il a donné sa démission jusqu'à ce moment, et qui a dépensé inutilement, en faveur de Van-Buren, tant de mensonges, de calomnies, de sophismes, et, il faut le dire aussi, tant de talent, ne se décourage pas; il se propose de publier un nouveau journal semi-mensuel: "C'est aux fermiers et aux planteurs du Nord et du Sud," dit-il dans une circulaire qu'il vient de lancer dans la circulation, "c'est à ceux qui exercent les arts mécaniques, aux jeunes artisans qui n'ont pas encore acquis de propriété, c'est à ceux qui créent la richesse de la société, qui constituent sa puissance et lui donnent de l'énergie, que je veux m'adresser particulièrement, dans l'espoir de les engager à prendre une part plus influente dans les affaires du pays. De leur intelligence, de leur vertu, de leurs lumières et de leur indépendance dépend la durée de notre gouvernement." Toute cette profession de foi serait sans doute fort belle, si elle ne cachait une arrière pensée politique qui la gâte entièrement. Qu'attendre en effet d'Amos Kendall?"

HISTOIRE DES ETATS-UNIS *par Bancroft.*

Le bel ouvrage de M. Bancroft sur la colonisation des Etats-Unis est sans contredit le travail le plus complet et le plus estimable qui existe sur les origines de notre patrie. Cet ouvrage qui a coûté d'immenses recherches et dont la publication est nécessairement fort lente à cause de la conscience qu'y apporte l'auteur, ne comptait encore que deux volumes et arrivait à peine à la fin du 17e siècle: il vient de s'augmenter d'un nouveau volume qui conduit l'histoire jusque vers le milieu du 18e siècle et complète ainsi la première période de notre existence. Les colonies anglaises de l'Amérique du Nord vont faire bientôt place à des Etats indépendans, et l'œuvre immense de l'émancipation politique va commencer. Parvenu à ce point, M. Bancroft jette un coup d'œil sur la nouvelle période qui va s'ouvrir.

"Ainsi, dit l'historien, après de longues années, marquées par des luttes acharnées qu'entrecoupaient quelques intervalles de repos, l'Angleterre et la France consentirent solennellement à faire la paix. Le traité d'Aix la Chapelle fut négocié par les hommes d'Etat les plus habiles de l'Europe, avec tout le splendide appareil de la diplomatie monarchique. Ils se crurent les arbitres du genre humain, les pacificateurs du monde; ils pensèrent avoir reconstruit le système colonial sur des bases inébranlables et assuré la paix de l'Europe par le juste équilibre des forces matérielles. Mais au temps même où se tenait le Congrès d'Aix la Chapelle, les bois de la Virginie abritaient la jeunesse de George Washington, le fils de la veuve. Né aux bords du Potomac, sous le toit d'un fermier de Westmoreland, sa destinée, presque à partir de son enfance, avait été celle d'un orphelin. Il n'avait point grandi à l'ombre d'une académie, aucun collége ne lui avait décerné ses couronnes d'honneurs: *lire, écrire, calculer*, voilà à quelles connaissances se bornait son instruction. Agé alors de seize ans, en quête d'une honorable position, soumis à de fatiguans travaux, il était heureux de pouvoir écrire à l'un de ses camarades d'école: "Cher Richard, un doublon est le gain ordinaire de ma journée, qui ne va quelques fois qu'à six pistoles"; il faisait lui même sa cuisine n'ayant d'autre tournebroche qu'un bâton fourchu et d'autre assiette qu'une petite planche. Errant sur les sommets des Alleghanies ou sur les bords du Shenandoah, vivant au milieu de la nature et quelque fois passant la meilleure partie de sa journée en extase devant la beauté des arbres et la richesse du pays; toujours au milieu de sauvages [illegible] de leurs [illegible]; [illegible] dans une nuit [illegible] place pour dormir sur quelque tas de paille, de foin, de feuillage, et presque toujours campant au milieu des forêts où la place la plus brillante était la plus proche du feu, ce jeune arpenteur qui surpassait les lois sans autres compagnons que ces ignorans associés et sans autres moyens d'instruction que son compas et sa chaîne, forme un contraste étrange avec la magnificence impériale du Congrès d'Aix la Chapelle! Et cependant Dieu choisit pour donner l'impulsion aux affaires humaines, non pas Kaunitz, non pas New-Castle, non pas un potentat de la maison de Hanovre ou de Hambourg, mais le pauvre jeune Virginien, et autant du moins que les événemens peuvent dépendre d'un seul homme, confia les droits et les destinées de plusieurs millions d'hommes à la garde du fils de la veuve."

MERCEDES DE CASTILLE.—Tel est le titre d'un nouveau roman de Fenimore Cooper: l'auteur du dernier des Mohicans et du Corsaire rouge a quitté le théâtre habituel de ses inventions, c'est à dire les profondes forêts de l'Amérique, les bords sauvages des lacs et les vagues de l'Océan, pour faire une excursion à travers les romantiques annales de l'Espagne. On dit que cette excursion est fort heureuse et que Mercedes de Castille rappelle les bonnes œuvres du divin Walter Scott.

COURSE DE LA METAIRIE.
Second jour—Course de trois milles.

Trois coursiers ont couru hier pour la bourse des propriétaires, de $600: *Martha Malone, Luda et Dry-dock.* Avant la course Martha-Malone comptait le plus d'amateurs; des paris pour elle étaient offerts en grand nombre et ils n'étaient acceptés qu'avec une certaine réserve; on eut dit que déjà elle était sortie victorieuse de l'arène. Et fin le moment décisif est venu; Dry Dock a pris les devants et a conservé l'avance, quoique vivement pressé par Martha Malone, jusqu'à la fin du second mille; il a conservé l'avance, quoique vivement pressé par Martha-Malone, jusqu'à la fin du second mille; il a été alors dépassé par Luda, puis par Martha Malone, et le premier après une lutte vigoureuse avec la jument favorite l'a emporté au grand désappointement des connaisseurs. Le trajet a été parcouru au premier essai, en [illegible] secondes.

La faveur dont jouissait Martha-Malone à la première lutte, s'est portée à la seconde sur Luda, et heureux ont été ceux qui ont pu reconnaître les mérites de cette jolie jument. La lutte a eu lieu seulement entre les deux coursiers; car Dry Dock, qui en partant avait l'avance, a été dépassé et mis hors de combat (*distanced*) à la fin du second mille. Cependant le prix, quoique glorieusement disputé par Martha-Malone dont l'écuyer a tenté en vain de dépasser son adversaire à la fin de la course, a été remporté par Luda. Ce trajet a été fait cette fois en 6 minutes 12 secondes.

INTERIEUR.

GUERRE DES FLORIDES.—On lit dans le Républican de [illegible] à la guerre des Florides. Sur la liste des officiers, nous retrouvons un grand nombre de noms que nous connaissons. La plupart de ces officiers ont déjà prouvé leur bravoure et leur dévouement au pays sur ce territoire inhospitalier, et cependant ils n'ont obtenu aucun avancement, aucune distinction, aucune de ces récompenses auxquelles a droit tout brave soldat qui expose ses jours pour la patrie. Combien de temps encore sacrifiera-t-on sans profit la vie de ces braves?"

VIRGINIE.—La législature de la Virginie a dû s'assembler le 1er. courant. C'est dans cette session qu'aura lieu l'élection de deux Sénateurs au Congrès. M. *Rives* sera sans doute élu pour remplir le siége qui est vacant en ce moment au Sénat des Etats Unis et quelqu'autre whig prendra la place du Sénateur *Roane* dont le terme expire le 4 mars.

EXTERIEUR.
NOUVELLES CAPTURES DE NAVIRES MEXICAINS.

Le capitaine du Southerner, arrivé hier de Matamoros, nous a dit qu'il a *rencontré en mer* la goëlette texienne de guerre San-Antonio, et que le lieutenant Moore lui a appris qu'il avait capturé trois autres bâtimens marchands mexicains; qu'il en avait détruit un, et envoyé les deux autres à Galveston.

La nouvelle de la capture d'un navire américain par des *lanchas* mexicaines sorties de Corpus-Christi, ainsi que celle du massacre de l'équipage, est confirmée.

On n'avait pas de nouvelles de la petite escadre texienne; seulement le Austin avait été vu donnant la chasse à un brick mexicain.

TEXAS.—Le navire à vapeur Savannah, arrivé hier soir de Galveston, nous a apporté des journaux jusqu'au 9 de ce mois. Ils ne contiennent rien d'important. M. Treat, envoyé texien près du gouvernement mexicain, n'ayant pu réussir à faire reconnaître l'indépendance du Texas, revenait à bord du San Antonio, mais il expira dans la traversée.

AMERIQUE MERIDIONALE.

PEROU.—On a reçu à New York par une voie particulière la nouvelle de la réélection de Gamarra comme président. Les affaires étaient fort calmes à Lima aussi bien qu'à Guayaquil durant la première quinzaine d'octobre.

On lit dans la seconde édition du Courrier & Enquirer du 30: "Un officier de la marine des Etats-Unis, venant de Lima par la voie de l'isthme de Panama, annonce qu'au commencement du mois de septembre il régnait une grande excitation à Lima, causée par une altercation qui a eu lieu entre le chargé d'affaires du roi des Français et le ministre des finances de la République.

Ce dernier aurait, à ce qu'il parait, mal reçu le chargé d'affaires qui lui adressait les réclamations de quelques citoyens français. Le ministre a été provoqué en duel; mais le président Gamarra a empêché le combat en faisant emprisonner son ministre et en mettant un piquet de troupes devant la porte du chargé d'affaires français; celui-ci a demandé ses passeports. On assurait que le commandant des forces françaises qui se trouve dans ces parages, avait demandé la destitution du ministre des finances péruvien, et une réparation de sa conduite avant dix jours, menaçant en cas de refus de bloquer le port. La frégate la Thétis était le seul bâtiment de guerre français qui se trouvât dans le port.

BRESIL.—A la suite de l'espèce de révolution législative qui a émancipé le jeune Empereur, le gouvernement est entré en pourparler avec Bento Gonzales, chef des rebelles de la province de Rio Grande; mais ces conférences qui ont eu lieu et qui avaient pour but la pacification de cette belle province, sont restées sans résultats.

REPUBLIQUE ARGENTINE.—Les nouvelles de Buenos Ayres, reçues à New-York par la voie de Rio Janeiro, ne sont pas plus fraiches que celles qui ont paru dernièrement dans notre feuille; mais elles fournissent quelques détails qui éclaircissent la position militaire des deux partis actuellement en lutte.

Le général Lavalle qui est au service de la République Orientale, avait naguères, on se le rappelle, envahi la province de Corrientes qui fait partie de la République Argentine. Après avoir poussé cette province à l'insurrection, il l'abandonna presque subitement pour marcher sur Buenos Ayres et la laissa fort exposée; car, presque au même moment Echague, général Buenos Ayrien, s'apprêtait à y pénétrer pour la faire rentrer dans l'obéissance. Le président de la République Orientale, Rivera, a sur le champ rassemblé un corps de troupes pour aller aider les habitans de cette province à se défendre contre Echague. Ainsi les hostilités y continuent sans doute tandis que Lavalle menace la capitale de la République Argentine. Une bataille décisive aura probablement eu lieu entre Lavalle et le gouverneur Rosas qui avait réuni des forces assez considérables.

STE. HELENE.—Le *Tarquin*, venant de Manille à New York, s'est arrêté à Ste. Hélène où il a vu la frégate la Belle Poule qui doit transporter en France les cendres de Napoléon. On a dû commencer le 15 octobre les travaux nécessaires à l'enlèvement et à la translation de ces restes glorieux.

NAVIRES A VAPEUR.—Le gouvernement espagnol fait construire à New York deux navires à vapeur de six cent tonneaux chacun, qui sont, dit-on, destinés à surveiller les côtes des environs de la Havane, Matanzas et autres ports espagnols.

COMMERCE DU BRESIL.—D'après le *Commercial Bulletin* de la Caroline du Nord, la statistique de l'empire du Brésil prouve que la moitié au moins des importations qui se font dans ce pays, viennent de la Grande Bretagne, tandis que les Etats-Unis en fournissent à peine un vingtième; et cependant ils sont admirablement placés pour avoir de fréquentes et faciles relations avec ce pays. Le gouvernement de l'Union devrait y songer; grâce à la beauté du climat grâce à la richesse du sol, la population du Brésil s'accroit dans une proportion considérable, et d'ici à peu d'années on y sentira le besoin d'établir des manufactures. Il y a donc beaucoup à faire avec ce pays pour une nation active et industrieuse.

UN CANARD.

Nous avons [illegible] autrefois la définition du Canard, et le Courrier qui l'avait d'abord imaginé [illegible] de cette définition [illegible] un joli [illegible] d'Angleterre [illegible] inépuisable pour les journaux [illegible] notre pays sous ce rapport [illegible] surtout par [illegible] feuilles françaises et anglaises. Le "Sun" nous donne dans l'un de ses derniers numéros un Canard [illegible] espèce. Il raconte [illegible] que vingt jeunes blanches ont été enlevées à New-York transportées sur la côte d'Afrique et vendues comme esclaves aux chefs des naturels de cette côte.

"Dans le courant des deux dernières années, dit le Sun, on avait remarqué dans le port de cette ville plusieurs vaisseaux d'une apparence fort suspecte, et l'on disait tout bas que ce pouvaient bien être des pirates; d'autres prétendaient qu'ils faisaient la traite. L'un de ces vaisseaux, dit-on, prenait le titre de paquebot faisant les traversées de New-York à la N. Orléans et à la Havane. Le capitaine de ce paquebot, accompagné d'une personne fort connue à New York, se rendit dans les quartiers destinés aux courtisanes, là s'adressant aux plus jolies d'entre ces femmes, il leur offrit le passage gratis et alla même jusqu'à leur faire présent de robes, de bijoux &c. Les pauvres filles confiantes dans la parole du capitaine s'embarquèrent à bord du paquebot et n'eurent pas d'abord à regretter la décision qu'elles avaient prise, car elles furent fort bien traitées et confiées aux soins d'une matrone qui se disait pour la femme du capitaine. Le paquebot mit à la voile pour la Havane où il arriva au bout de quelques jours. Ce fut alors qu'on annonça aux passagères qu'elle ne pouvaient pas descendre à terre parce que les autorités exigeaient que le paquebot fit quarantaine à Matanzas. Peu de jours après, on mit à la voile soit disant pour cette destination; mais en réalité on se dirigea vers la côte d'Afrique. Le voyage parut un peu long; mais l'excellent traitement qu'elles recevaient à bord, empêcha les passagères de s'en inquiéter. Aussitôt qu'on fut en vue de la côte, elles furent envoyées à terre, et *l'on en croit la renommée*, elles furent échangées par leurs ravisseurs contre des nègres: les chefs sauvages donnaient cinq nègres pour une fille blanche. Ces malheureuses prisonnières furent dirigées sur le champ dans l'intérieur, peut-être pour ne jamais revoir leur terre natale."

"Cette déplorable nouvelle est parvenue à New-York par une lettre de l'une des prisonnières, qui fait un récit touchant de leur enlèvement et de leur captivité. Cette lettre avait été remise à un guerrier de la tribu où cette infortunée gémissait, captive d'un des principaux chefs."

Que dites-vous de l'histoire? Elle a au moins le mérite d'être curieuse. Ne doit-on pas aussi des éloges à l'imagination et à la sensibilité du *Soleil* de New-York?

DERNIERES DATES.

New York	nov 30	Liverpool	nov 6
Boston	nov 29	Londres	nov 6
Philadelphie	déc 1	Havre	nov 5
Washington	déc 1	Paris	nov 5
Baltimore	déc 1	Bordeaux	oct 3
Charleston	déc 4	Madrid	oct 26
Vera-Cruz	nov 4	Cadix	oct 30
Tampico	nov 17	Havane	déc 2
Mexico	oct 24	Houston	déc 3

COMMERCIAL.
MARCHE DE LA NLLE.-ORLEANS.
Jeudi soir, 10 décembre 1840.

Le marché de coton a été calme aujourd'hui et nous ne croyons pas que les ventes aient dépassé 700 balles; mais elles ont été faites à de bons prix. Les détenteurs ne se sont nullement montrés empressés de réaliser, et ont plus décidés à attendre les acheteurs pour obtenir les prix de la hausse.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Correspondant à celle du Havre.
Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	7 3-4 à 8
Ordinaire,	8 1-2 à 8 3/4
Bon ordinaire,	9 à 9 1/4
Bon ordinaire et petit courant,	9 3/4
Petit courant et courant,	10 1-2 à 11
Bon courant	11 3/4

Le marché de Sucre est toujours actif; 500 boucauts ont été vendus aujourd'hui à de bons prix. Le stock sur la levée a considérablement diminué depuis samedi.

Pas de changement pour la farine; et nous cotons $4 37½ pour la superfine de Cincinnati.

Le fleuve a haussé de 2 pieds dans les dernières 24 heures.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire Sea Lion, Howe, Liverpool, [illegible]
" Walter, Boyd, Liverpool, [illegible]
Brick James, Hudson, Nassau, [illegible]
" Raymond, Loveland, Baltimore, [illegible]
" Sophie, Hart, St. Johns. [illegible]
" Hebes, Conklin, Mayane, [illegible]
Goelette Pequot, Phinney, Mobile, C J Wheeler.
" Mary Ellen, Forsyth, Apalachicola, capitaine.
Steamer Creole, Leonard, Apalachicola, capitaine.

ARRIVES.
Bateau de remorque Phœnix, Annable, de la passe SO. ayant remorqué en mer nav. Fairfield et barque Danl. Webster, de retour avec navire Mary Kingsland; goelettes Southerner et Hellen Gray.
Bateau de remorque Shark, Martine, de la passe NE. ayant remorqué en mer navires Palmyra et Doslem et de retour avec le navire Cherokee.
Navire Mary Kingsland, Weare, 15 jours de New York.
Goelette United, Lawless, 19 jours de Bristol.
Goelette Erie, Webb, de St. Marks.
Goelette Bois Bates, Pratt, de Mobile.
Goelette Pacific, Smith, de Galveston.
Goelette Southerner, Gaylord, de Matamoros.
Nav à vapeur Savannah, John Wade, de Galveston.
Steamer Sultana, Tufts, de Vicksburg.
Steamer Diana, Carter, de Louisville.
Steamer Créole, Dalman, de Natchitoches.
Steamer Livingston, Clarke, de Fort Hudson.
Steamer J. Dupré, Gordon, de Piaquemine.
Steamer Colorado, Streck, du Couvent.
Steamer Genl. Harrison, Wheeler, de Lafourche.
Steamer R. Folton, Kiney, de Bayou Sara.

EN RIVIERE.
Navire Azelia, Fish, de Rio Janeiro.
Barque Abbot Lord, Nowell, de Kennebeck.
Brick Tribune, Dearborn, des Iles Turques.
Barque supposée être la Caliste, Blanchard, de Portland.
Barque supposée être la Ranger, Merrill, de Portland, et plusieurs navires, bricks et goëlettes en dehors de la passe SO.
Bateau de remorque Mohican, avec le nov. Azelia, barque Abbot Lord et brick Tribune à sa remorque.
Bateau de remorque Porpoise, ayant 1 navire 1 barque.

MEMORANDA.
Arrivé à Galveston, le paquebot à vapeur New York.
Expédié à N York pour ce port, le 30 nov. navire Louisville, Hunt; nav Charlemagne, Paikard.
Expédié à Charleston pour ce port, 4 déc. goel. Jos. Gorham, Williams.
Expédié à Portsmouth, pour ce port, 24 nov. navire Berwick, Harding.
Expédié à Philadelphie pour ce port, 30 nov. brick Huntress, Davidson.
A Philadelphie, 1 déc, nav. Ohio, Kurtz, de ce port.
A Baltimore, 1 déc, barque Mary, de ce port.

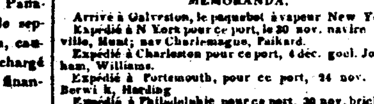

COURSES DE LA METAIRIE.
CLUB DES JOCKEYS DE LA NLLE.-ORLEANS.
Assemblée d'Automne—1840.
Troisième jour—Vendredi, 11 Décembre,
Bourse du Club des Jockeys $400—Course de 2 milles.
Les chevaux de 4 ans et au dessus 100 liv. ceux au dessous de cet âge porteront des poids proportionnels.
1o. M. George M. Lang, présentera le cheval châtain JOHN WISKHURN, provenant de Barifot et de Boston, de 6 ans—costume du jockey, tout rouge.
2o. M. Garrison présentera la jument châtaigne de John Bozeey, LUCY FULLER, provenant d'Eclipse et de Packenham, de 4 ans, costume du jockey, rouge et vert.
RICHARD ADAMS,
JAMES S. GARRISON,
11 dec—1 Propriétaires.

MESS. SETTERS BROTHERS qui ont reçu des marchandises par l'Olympia, de Liverpool, sont priés de se présenter au bureau du consigne.
11 dec F. FERRET, 50, rue Toulouse.

A VENDRE.—Le fonds d'un magasin de groceries situé à l'encoignure des rues Franklin et Jackson. S'adresser sur les lieux. 11 déc.—

AVIS.—Une dame française, veuve, pouvant enseigner toutes les branches d'une bonne éducation française, ainsi que la musique et le piano, désire trouver une place d'institutrice dans une famille respectable. La campagne et la ville lui conviendraient également.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 11 déc—

HABILLEMENS.
En vente privée, un envoi d'habits, de pantalons de gilets &c. faits et à la mode, et un lot de pantalons, habits et gilets pour enfans seront vendus rue de la Commune No. 60, en un bon marché. S'adresser à Mrs. Beard & Fernet, encanteurs 11 dec—4

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—13,409—Allain et Trémoulet contre leurs créanciers et les créanciers de Valerien Allain Junior et de Cyprien A. Trémoulet, 10 décembre 1840.—La cession des biens des pétitionnaires est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de V. Allain Junior et de Cyprien Trémoulet. Il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de F. Grima, not. pub., le 12 janvier 1841, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la cour, 10 décembre 1840.
11 déc—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—13,409—Gallieu Préval contre ses créanciers, 10 décembre 1840—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de F. Grima, not. public, le 22 décembre 1840, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour—10 décembre 1840.
11 dec—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—No 12836—Thomas Barrett contre ses créanciers et les créanciers de Thomas Barret & Co. 10 décembre 1840. Il est ordonné par la Cour que les créanciers de l'insolvable se réuniront dans l'étude de H. B. Cenas, not. pub., le 14 janvier 1841, pour délibérer sur les sujets qui leur seront soumis.
Par ordre de la Cour—10 décembre 1840.
11 déc—3 ARMAND PITOT, greffier.

HABILLEMENTS.
J. P. FREEMAN & Co. à l'encoignure des rues des Magasins et du Canal, reçoivent constamment des envois d'habillements d'automne et d'hiver. Ils ont aujourd'hui, en mains, un assortiment considérable de marchandises convenables pour le commerce de la campagne et les habitations; ainsi que de marchandises fines, telles que parapluies en soie fine et en coton, de cols, de cravates, de bretelles, &c. qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à des conditions avantageuses.
11 déc

IMPERIALES—Les soussignés ont en magasin un assortiment d'impériales et toile à chemises blanche, convenables pour le Mexique, qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses pour clore un envoi.
CURRELL, CRUZAT & Co.
10 dec rue Bienville

CIGARES—Un assortiment des meilleurs cigares de la Havane, constamment à vendre par
10 dec J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN. [illegible] décembre 1840, [illegible] heures A. M., à [illegible] des rues [illegible] et Tchoupitoulas [illegible] succession de Marie [illegible] Conditions [illegible] payable [illegible] satisfaction [illegible]
[illegible] F. DUGUE, juge. 11 déc.

SOIRIES, MERINOS, [illegible] AIS à BON MARCHE. Mérinos français, [illegible] assortie à $1 25 l'aune, [illegible] écossaise et à raie, des [illegible] foulards d'enfants brodés, [illegible] draps pour billard, [illegible] une quantité d'autres articles. [illegible] ALLÉE & co.
11 déc— [illegible] rue Royale [illegible] rue Ste. Anne.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de la Ville de Bordeaux, les articles suivants:
200 barriques vin rouge de Margaux,
12 do do vieux Médoc,
200 barils vin blanc Sauterne [illegible]
100 do vinaigre blanc,
100 caisses absynthe suisse
100 caisses fruits à l'eau de vie,
2000 paniers anisette champion,
14 caisses saucissons de Lyon,
200 douzaines chemises de couleurs,
7 caisses chapeaux de soie,
42 futailles vieux Cognac,
100 caisses liqueurs assorties champion.
11 déc— A. CAPDEVIELLE & co. 46, Vieille Levée.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de Juan Palch y Laporte, d'avoir à se faire connaître, et à présenter aux soussignés exécuteurs testamentaires du défunt, ou à Felix Percy, notaire de la succession, une note du montant de leurs créances, et des titres sur lesquels elles sont fondées.
ANTONIO DORDAL,
11 déc—3, en 10 SALVADOR PUICH.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de Gerónimo Gelpi, d'avoir à se faire connaître, et à présenter à Mde. Gelpi, sa veuve, rue de la Levée entre St. Philippe et Ursulines, ou à Mr. Felix Percy, notaire de la succession, une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées.
11 dec—3 en 10 VE. G. GELPI.

AUX négocians mexicains—Le soussigné a en magasin à vendre à des conditions avantageuses, des impériales de 36 pouces, satins de couleurs, de blancs &c. bien assortis et de la finesse qu'exigent les lois d'importations mexicaines. Aussi deux baudets patentés, de voyage, et portatifs; avec matelas et moustiquaires. CHS. CLEGG
11 dec 47, rue Royale.

HABILLEMENTS EN GROS ET EN DETAIL.
MEAKINGS ET KETCHAM, encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, ouvrent en ce moment de forts envois d'habillements confectionnés, parmi lesquels sont des surtouts et des pardessus de drap, de castor mélangé, et des redingottes et habits en drap bleu superfin, noir, vert invisible, brun, Adelaïde et olive. De plus, pantalons de drap et de casimir, des couleurs les plus à la mode; gilets de velours noir et de fantaisie, de satin uni et à dessin; chemises de laine, de mousseline, et de imprimées; chemises de dessous de toute sorte; bonneterie, gants, mitaines, cols, cravates de satin d'Italie et de fantaisie; mouchoirs de poche, chapeaux, casquettes, parapluies en soie et en coton, malles de voyage, &c.
Habillements en satinet et du jour nègres, chemises blanches et à carreaux à bon marché; habillements d'enfants, &c. Ils offrent le tout à vendre en gros et en détail, à bon marché pour du comptant ou du papier à courte échéance. 11 dec

HABILLEMENTS! HABILLEMENTS!
D. ISBRANO & Co, No. 30, Vieille Levée, entre Conti et Bienville, ont reçu un joli assortiment d'habillements d'enfants, et de drap à bas prix pour en confectionner à ordre, dans le même genre, et à meilleur marché qu'ils ne sont importés. 11 déc

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.
RECEMMENT Reçu—Un assortiment général de papier, d'encre, de plumes d'oie et d'acier, de pains à cacheter, de cire, de livres à copier, d'ardoises et de papier pour enveloppes, de bas prix, que les soussignés offrent à vendre indépendamment de leur assortiment de fournitures d'articles de bureau.
11 déc DAVID, FELT & Co. 24, rue de Chartres.

PAPIER et Encre pour les Imprimeries—400 rames papier, 18 sur 24, et 24 sur 36, et de l'encre supérieure pour imprimer, à vendre par
11 déc DAVID, FELT & Co. 24, rue de Chartres.

DEUX cents douzaines seaux peints à vendre par
11 déc THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier

SAVON—100 caisses savon de Boston No. 1 à
11 dec THAYER & CUSHING, 30 rue Gravier

SACS DE PITRE.—10 balles sacs de pitre à vendre par
11 déc THAYER & CUSHING, 30, Gravier.

BILLETS sur la Trésorerie, à vendre par
11 déc—3 BLANCHARD EIMER & Co 21, Bienville.

ZINC—200 feuilles, à vendre par
11 déc O. H. MIESEGAES. 24. Vieille Levée.

DAMEJEANNES—1000, à vendre par
11 déc O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

CHANGE sur Londres, à vendre par
11 déc LAURENT MILLAUDON.

BŒUF—60 barils bœuf prime, à vendre par
11 dec BEDFORD & BECK, 24 Douane.

VIN de Madère en caisses, garanti de 1re. qualité, à vendre par A. DURAND, 9, rue Bienville. 11 déc.

GENIEVRE de seigle, à vendre par
11 déc N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

WHISKEY d'Irlande—10 tierçons whiskey, à vendre par PETERS & MILLARD,

CUIR—125 rouleaux cuir à semelle, en magasin et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGFLOS,
11 dec 25, rue St. Louis.

COTONNADE—Un grand assortiment de cotonnade des Attakapas, en magasin et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGFLOS,
11 dec 25, rue St. Louis

TOILE et Corde d'emballage—50 pièces toile; 200 rouleaux de corde, à vendre par ANDREWS & BROTH.
11 dec 50, Camp

MAQUEREAUX et Morues 100 barils maquereaux No. 3; 300 caisses morues; 30 tambours morues, à vendre par PETERS & MILLARD. 11 dec

MELASSE sur habitations au dessus et au dessous de la ville à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGFLOS,
11 déc 25, St. Louis.

SUCRE sur habitation au dessus et au dessous de la ville à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGFLOS,
11 dec 25, St. Louis.

FUTS de sel—500 futs de sel en magasin et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGFLOS,
11 dec 25, St. Louis

WHISKY—100 barils whiskey rectifié de Cincinnati, reçu récemment et à vendre par MAHARD & BROTHER,
11 dec 3, Nouvelle Levée.

JAMBONS—10 boucauts jambons fumés de Cincinnati, en magasin et à vendre par MAHARD & BROTHER,
11 dec 38, Nouvelle Levée

BŒUF—200 barils bœuf, 200 mi barils de bœuf mess, prime, &c., à l'inspection et à vendre par MAHARD & BROTHER,
11 dec 38, Nouvelle Levée.

GRAISSE—500 barillets graisse en famille, reçu récemment, en magasin et à vendre par MAHARD & BROTHER,
11 dec 38, Nouvelle Levée.

HARICOTS & BEURRE—16 barils haricots blancs et 100 barillets beurre de l'ouest, frais à vendre par MAHARD & BROTHER,
11 dec 38, Nouvelle Levée.

PORC—100 barils porc de mess; 400 do Mess; 20 1 2 barils mess do; 150 barils porc prime; 100 barils rumps; 50 do têtes de cochon, à vendre par MAHARD & BROTHER,
11 dec 38, Nouvelle Levée.

25 MILLIERS Regalias magnifiques, marque de Camino, et 25 milliers Principe, à vendre par
11 dec A. DURAND, 9, rue Bienville.

50 CAISSES eau de vie de merises en débarquement et à vendre par A. DURAND,
11 dec 9, rue Bienville.

100 PANIERS vin de Champagne de différentes marques, à vendre par A. DURAND,
11 dec 9, rue Bienville

EAU DE VIE de Champagne, récolte de 1825, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
11 déc 75, rue des Magasins.

EAU DE VIE de Cognac—25 1-2 pipes, marque de J. J. Dupuy, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
11 dec 75, rue des Magasins.

SEL—5000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par
11 dec ALEX. PARK, 91, rue de la Commune.

SEL—3 00 boisseaux sel des Iles Turques en sacs de 2 boisseaux, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par ALEX PARK,
11 dec 91, rue de la Commune.

CHARBON de Cannel et d'Orrell, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par
11 dec ALEX PARK 91, rue de la Commune.

BEURRE de Goshen—120 frequins en débarquement et en magasin et à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
11 dec 52, rue du Camp

HUILE de baleine raffinée—[illegible] à vendre par JAS E. WOODRUFF,
11 dec 52, rue du Camp

BLE de Sarrazin—50 demi-barils, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
15 dec 52, rue du Camp

SAVON—10 caisses de 70 livres chacune, savon brun, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
11 dec 52, rue du Camp

MARCHANDISES sèches—50 balles toile à draps écrue, aussi (Kerseys, Janes, et stores pour fenêtres, à vendre par THAYER & CUSHING,
11 déc 30, Gravier.

CIDRE raffiné—25 barils et demi-pipes cidre raffiné supérieur, en débarquement et à vendre par
11 déc THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier

SAUMONS en frequins, cramberries en barils, demi barils et quarts de barils, à vendre par
11 dec THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier

EAU-DE-VIE de mérises en barillets, noyaux en demi-barils et genièvre marque de l'ancre à vendre par
4 dec THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier

HUILE—3000 gallons huile de sperme pressée en hiver et garantie pure, 1000 gallons huile d'éléphant de mer, blanchie, à vendre par THAYER & CUSHING,
11 dec 30, rue Gravier

VINAIGRE DE CIDRE en barils, en débarquement et à vendre par THAYER & CUSHING,
11 dec 30, rue Gravier

CHAMPAGNE Tippecanoe, en magasin et à vendre par THAYER & CUSHING,
11 dec 30, rue Gravier.

SUCRE et mélasse sur habitations au-dessus de la ville à vendre par CHARLES CLEGG,
11 dec 47, rue Royale

HUILE de Sperm—8 barriques huile de sperm d'hiver pressée, en débarquement du brick Caspian, à vendre par WOOD & SIMMONS,
11 dec 30, Magasins.

AUX DAMES LOUISIANAISES.
AVIS AUX DAMES.—Madame JONC, a l'honneur de leur faire savoir que tous les samedis elle ouvrira quelques caisses de nouveaux CHAPEAUX et un nouvel assortiment de diverses MARCHANDISES, telles que manteaux, burnous, pelerines pour dames et enfans, soieries, mérinos, couleurs à la mode, mousseline laine, indiennes, châles en toutes genres, de bien riches en velour, en chenilles, en cachemire; un grand assortiment de rubans nouveaux, dentelle, broderie riche, entredeux et bandes brodées, bonnets pour dames et enfans, fleurs artificielles, parures pour bals, robes d'enfans en cachemire, en velour, et tout articles de modes.
On trouvera aussi un grand choix de passementerie, échantillonnés; soie, laine, gravures, cannevas, bretelles, élastiques, coulants de bourses, perles à broder en toutes genres, et un grand assortiment d'articles pour la jour de l'an.
Rue de Chartres, No. 33, encoignure Douane. 11 déc.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE,
SERONT données à la personne qui pourra fournir des preuves suffisantes pour faire condamner celui qui soutire le nègre LAURENT, accoutumé depuis son bas âge à vendre de la salaison dans la ville; depuis les faubourgs, et depuis six mois de la marchandise sèche. Laurent a été élevé par Fleurien Percy, h. c. l., à appartient à Mme. Vane; il parle également le français, l'anglais et l'espagnol. Il est âgé de 30 ans, taille moyenne, figure noire, grands yeux, grosses lèvres. La personne qui le ramènera au soussigné recevra dix piastres de récompense, si elle ne peut pas faire connaître le receleur.
11 dec—2 C. TOBLIER, 106, rue Condé

CONFORMEMENT à une résolution du conseil des Marguilliers de l'Eglise St. Louis de la Nouvelle-Orléans, avis est par le présent donné que samedi, 19 du courant, à midi, dans la cour de la bâtisse occupée par les cours de justice, il sera procédé à l'adjudication des bancs de l'Eglise St. Louis, par F. Dutillet encanteur. Possession en sera donnée le 1 janvier 1841.
Conditions: Comptant. Si quinze jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, l'adjudication sera annulée et le trésorier disposera immédiatement desdits bancs.
9 déc JOSEPH GUILLOT, Trésorier

M. RINCK, peintre de portraits, élève de M. Paul Delaroche, et ami de M. Vaudechamp, compte passer l'hiver à la Nouvelle Orléans, où il désire exercer son art. AD. RINCK,
Rue Royale, encoignure St. Pierre, maison neuve La Branche. 3 déc—6

COLLEGE DE STE.-MARIE.
Comté de Perry, Missouri.
LES Directeurs de cette institution font, en ce moment, [illegible] de grandes additions qui comprennent [illegible] à procurer plus de confortable et d'agrémens aux élèves. Depuis [illegible] dont date l'incorporation de cette institution, on a fait des efforts continuels pour augmenter son utilité. Les avantages de sa position saine et retirée, dans un voisinage où la contagion [illegible] mauvais exemples n'est pas à redouter, ont été grandement appréciés; [illegible] les Directeurs continuent à prendre un intérêt spécial à la santé de leurs élèves; une nourriture saine et abondante, une grande variété dans l'ordre des classes, mêlées de récréations et de divertissements innocents, tels sont les moyens par lesquels on a rendu, et on espère continuer à rendre cet Etablissement l'un des plus salubres. [illegible] pour fortifier et perfectionner en eux les principes de morale chrétienne: cependant les professeurs et les directeurs n'ont [illegible] d'intervenir dans les opinions religieuses des élèves, à moins que les parents n'en expriment le désir.
Le collège est situé à 80 milles du Missouri, dans le comté de Perry [illegible]. Les lieux de débarquement sont Ste.-Marie, Bailey et [illegible], éloigné chacun de dix milles du Collège.
Comme précédemment, les cours d'instructions embrassent [illegible] séparément, au choix des gardiens [illegible] parents, une éducation classique et commerciale complète.
Le système d'éducation embrasse:—
La Lecture, l'Ecriture, la grammaire, l'histoire, la rhétorique, la poésie, la mithologie, la géographie, et l'usage des globes, la tenue des livres, l'arithmétique, l'algèbre, [illegible] la trigonométrie rectiligne et sphérique, [illegible] l'astronomie théorique et pratique, [illegible] les langues [illegible] espagnole, allemande et italienne [illegible] philosophie et la chimie [illegible] dessin.
Le collège est pourvu [illegible] d'un cabinet complet de physique [illegible]
L'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand et l'Italien, sont les langues [illegible] enseignées.
L'année scolaire commence le premier lundi d'octobre et finit le premier jeudi d'août, jour auquel les prix sont distribués et les récompenses et les grades conférés.
Les conditions pour la nourriture, le logement, l'instruction, le blanchissage et les honoraires du docteur sont $160 par an, payables six mois d'avance. Deux piastres en sus pour l'Espagnol, l'Allemand et l'Italien; même prix pour la physique et la chimie, pour payer les dépenses des appareils, &c.; et huit piastres lorsque le collège fournit le lit, &c. La musique et le dessin se paient à part.
Les parents qui désireront que leurs enfants soient habillés au collège, déposeront une somme suffisante entre les mains du trésorier, le révérend F. Burlando.
Des bulletins semi annuels seront envoyés aux parents et aux gardiens pour les informer de la santé et des progrès des élèves. Les parents qui habitent dans des pays étrangers ou dans des districts éloignés sont priés de désigner un agent responsable à la Nouvelle-Orléans ou à St. Louis.
1er. Septembre 1840.
10 dec—2 REV. JOSEPH PAQUIN, Président.

EXTERNAT ET PENSION DE ST.-VINCENT
CAP GIRARDEAU,
Missouri.
LE soussigné est prêt à recevoir des élèves de huit à quatorze ans. Les professeurs qui sont chargés des différentes branches d'enseignement n'épargneront rien pour assurer les progrès dans leurs études, et ils porteront un soin paternel à leur santé et à la morale.
Les élèves de toute classe seront reçus sans distinction, sans préférence et sans intervenir dans leurs croyances.
Le cours d'instruction sera borné à l'orthographe, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, l'histoire et les langues française et latine.
La position de cet établissement est des plus saine, et la nourriture sera bonne et abondante.
CONDITIONS:
Pension et instruction par an $120 00
Blanchissage (extra) par an 15 00
Les élèves devront se fournir un matelat et une couverture, et si les parents désirent que le collège les fournisse, ils auront à payer $5.
Lorsque les élèves devront être habillés par le collège les parents déposeront $40 entre les mains du trésorier, le révérend M. Collins qui prendra également soin de leur argent de poche, et les donnera de manière à éviter qu'ils ne le prodiguent.
Tous les paiements devront être fait: pour six mois d'avance.
Les lettres d'affaires devront être adressées au révérend John Brands, cap Girardeau Mo.
10 dec—3 JOHN BRANDS.

COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON D'ORLEANS.
Nelle. Orléans, 4 décembre 1840.
UNE assemblée des actionnaires est convoquée pour samedi, le 19 courant, dans l'étude de Mr. M. Nicholson, à la banque de Carrollton, à 3 heures p. m.
Par ordre de la direction.
8 déc. M. NICHOLSON, Président.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS.
Comité d'arbitres pour novembre 1840.
MM. W. C. Mylne, MM. John Martin,
M. Musson, E. Mallard,
M. [illegible]oore, S. K. McMurdo,
J. A. Merritt 14 nov.

BANQUE DE CITÉ.
Nlle Orléans, 9 décembre 1840.
CETTE banque achète du change sur New-York, Philadelphie, Boston et l'Angleterre.
10 dec R. J. PALFREY Caissier.

LE soussigné, quittant les affaires, offre aux marchands et au public en général, à vendre à des prix très modérés, en gros et en détail, un grand assortiment de marchandises sèches, reçues par les derniers arrivages; ainsi qu'une quantité de vins de Bordeaux en diverses qualités, fruits au jus et cerises à l'eau de vie. BENJ. LACOSTE,
10 dec—6 103, rue Royale, entre St. Louis et Conti.

CHARBON DE CANNEL à $1 le baril—80 tonneaux à vendre en lots au gré des acheteurs, en le prenant à bord du navire Lucy, deux poteaux au-dessous de la presse à coton d'Orléans 10 déc—6

VACHES à Vendre.—Une excellente vache à bord du navire Louisa, à vendre; s'adresser à bord, au poteau No. 141, 4ème. Municipalité, ou à STETSON & AVERY,
10 dec 10, rue Gravier.

MARCHANDISES SECHES nouvellement reçues.
Manteaux satin brodés dernier genre.
Do. satin laine et drap.
SOIRIES—Reps glacés, unis et façonnées,
Florentines unies et quadrillées, gros de Naples, Gros de Suisse et Gros Grains Noirs, Satins d'Italie et satin grande largeur,
Velours noir pure soie, crêpes assortis, &c. &c.
Un grand assortiment de châles.
10 dec LORING & VEGER, 21, rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné en débarquement des navires Ville de Bordeaux, Creole et Talma, venant de Bordeaux, 100 barriques vin rouge diverses qualités, 20 demi barriques vin blanc, 50 futailles cognac, 200 caisses vin rouge, 100 milles bouchons assortis, 20 caisses fruits à l'eau de vie, 10 caisses sirop, 100 paniers anisette, 10 caisses bonbons assortis.
Continuellement en magasin un assortiment de vins, eau-de-vie, liqueurs, &c. J. B. OLIVIER,
10 dec—3 30, Toulouse.

AVIS—Le public est prévenu de ne pas recevoir ou négocier trois billets souscrits par William F. Zuelegrin en faveur de Charles Woodsworth, datés du 1 novembre 1840, chacun de la somme de $277 66 et payables à 6, 12 et 18 mois de date, le payement en ayant été arrêté.
9 dec—3 fois 10j CHAS. WOODSWORTH.

PORC ET BŒUF—Un lot en grenier, à vendre par
10 dec C. DOANE, 67, Poydras.

A VENDRE—Un check à vue sur Cincinnati de $1000,
10 dec STETSON & AVERY, 10, rue Gravier.

VIN de Porto en magasin et à vendre par
10 dec N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.

BŒUF—25 barils à vendre par A. TRIER,
10 dec 34, rue Gravier

PORC—20 barils à vendre par A. TRIER,
10 dec 34, rue Gravier

CAFE de la Havane—400 sacs à vendre par A. TRIER,
10 dec 34, rue Gravier

CIGARES de la Havane—[illegible] milliers à vendre par
10 dec A. TRIER, 34, rue Gravier

3241 Sacs de sel à bord du navire Courtenay de Liverpool, à vendre par
10 dec KENNEDY, DUREL & Co. 52, Toulouse

SUCRE DE LA HAVANE—90 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement de la goëlette Genera, à vendre par CANTIN, DARAN & co.
10 dec 11, St. Louis.

RIZ—80 barils de riz prime de Charleston, en débarquement du brick [illegible], à vendre par
10 dec J. CHALARON, 51, Bienville

PLOMB—132 saumons en magasin et à vendre, par O. H. MIESEGAES,
10 dec 24, Vieille Levée

PORC—100 barils mess—33 do prime et 120 de P. O, à l'inspection et à vendre en lots au gré des acheteurs par E. J. JENKINS,
10 dec encoignure Poydras et Magasins

RIVETS ET FER, pour bouilloires—Les soussignés viennent de recevoir un assortiment de rivets en fer, faits avec le meilleur fer du Pérou.
10 dec PRIESTLY & BEIN, 19, Nelle. Levée.

EAU-DE-VIE DE COGNAC—25 demi pipes 4me preuve de la marque J. J. Dupuy en débarquement du navire Talma venant de Bordeaux, et à vendre par
10 déc—2 BOUTIN, GALLY & co.

CAFE—600 sacs café en débarquement du steamer Natchez et en magasin, à vendre par J. FRATS,
10 dec 27, rue Toulouse.

TRAITES SUR LA HAVANE à peu de jours de vue, à vendre par J. FRATS,
10 dec 27, rue Toulouse.

A VENDRE par le soussigné, au débarquement de la Ville de Bordeaux:
20 caisses de 1 pot de prunes de choix,
276 barriques vin rouge de divers crûs,
2 do do vieux vin de médoc en double futaille,
84 barils de vinaigre blanc,
2000 caisses de vin rouge marque St. Julien,
200 do do Chateau Margaux, avec étiquettes et capsules,
153 caisses vin blanc de Barsac,
152 do do de Sauterne,
120 caisses vermicelles,
86 do macaroni,
9 déc— CHS. DUFOUR, 49, rue du Camp.

MARCHANDISES reçues par le Vaillant, à vendre chez MM. KOHN, DARON & Co., rue Bienville, No. 28.
Chapeaux soie et feutre pour hommes et enfans,
Habits confectionnés, paletots, redingottes, gilets, pantalons &c.
Parapluies, ombrelles et cannes.
Chemises couleur Alsace et Rouen.
Vestes à manches,
Cravattes soie et cols satin,
Fusils de chasse doubles,
Cornières, poires à poudre, sac à plomb et capsules fulminantes.
Gants de peau, en filet et bas de soie,
Mouchoirs Madras.
Brosses à habits, à tête, à dents et à souliers.
Agrafes argentées, éventails, soie à coudre, &c.
Maroquins, moutons noir et couleur.
Souliers satin, maroquin, et bottines,
Bottines pour enfants,
Pendules à réveil brevetés.
Bouquets à gaz.
Parfumeries en tous genres.
Fleurs artificielles, tours de tête &c.
Cols en mousseline,
Mouchoirs batiste à ourlets, imprimé et à rivière,
Batistes en pièces et mouchoirs.
Peignes écaille et buffle en tous genre.
Châles soie, Indoux et filet.
Rubans, gaze, taffetas et satin.
Boutons d'habits en soie, crin et nacre à 4 trous.
Ganses en soie et poil de chèvre.
Bretelles gomme riches et ordinaires.
Papier à lettres et autres.
Fichus, cols et écharpes, gaze,
Et un grand assortiment d'articles de fantaisie.
1er. déc.—3

COURS DE DANSE.
MR. EUGENE, ex-professeur de danse à Paris, qui est récemment arrivé, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette cité. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale. No. 51.
Références:
MM. N. BIENT, 51, rue Royale
CHAUCHON & LEROY, vieux Bassin.
28 nov—1m

AIM & BOULIGNY—Marchands de charbon, rue de la Course entre les rues Tchoupitoulas et Nelle Levée, Ont constamment en mains un approvisionnement de Charbon de Cannel et de Pittsburg. Les ordres peuvent être laissés à l'entrepôt, ou chez Messrs Bouligny & Gaucheau, rue de la Vieille Levée no 23; chez Davirier, Woodlief & Co, rue de Chartres no. 40; chez Alfred Moret, rue Royale no. 39, ou chez Benjamin Levy, rue de Chartres.
Les ordres qui seront laissés aux adresses ci dessus seront promptement exécutés. 4 oct

ACADEMIE DE DANSE.
Rue......... No—
M. L. DEVOTI a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de la Nlle-Orléans, qu'il ouvrira son cours de leçons de Danse dans les premiers jours de novembre prochain, au local ci-dessus indiqué.
[illegible]

ACAJOU—8000 pieds acajou et 11 tonneaux bois de Campêche en débarquement de la goëlette Harry et [illegible] en face des bâtisses du triangle, à vendre par
9 dec W. F. VIGERS & co. 88, rue Bienville

FREDERIC WILKINSON,
Député voyer général de l'Etat de la Louisiane,
Contrôleur de propriétés foncières, à l'Arcade St. Charles,
1er déc—6 Nouvelle Orléans.

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.
Dimanche, 13 Décembre 1840.
LE PRE AUX CLERCS,
Opéra en 3 actes, d'Auber.
LA MAITRESSE DE LANGUE,
Vaudeville nouveau en 1 acte.
On commencera à 6 heures 1/2.

THEATRE AMERICAIN.
BENEFICE DE M. C. H. EATON.
Vendredi, 11 décembre 1840.
HAMLET.
Tragédie de Shakspeare.
Hamlet, MM. C. H. Eaton
Laertes, Conner.
King, Roccum.
Horatio, Maynard.
Polonius, Farren.
Grave Diggin, J. Greene.
La Reine, Mmes. J. Greene.
Ophelia, Farren.
Suivi de:
NATURE ET PHILOSOPHIE.
Colin, M. Maynard.
Eliza, Mlle. Johnson.
SAMEDI—Soirée Equestre, puis la représentation d'un drame célèbre.
Incessamment TIMOUR LE TARTARE.
Premières $1 25
Loges privées 1
11 dec

GRANDS BALS MASQUES.
Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.
Le directeur des Bals de la Salle Washington informe respectueusement ses amis et le public, que des Bals
PARES ET MASQUES
auront lieu dans ladite salle tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS soirs pour les personnes blanches, seulement—et pour les femmes de couleur, les MARDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant toute la saison.
La salle vient d'être peinte et décorée à neuf; de grandes additions ont été faites à l'orchestre, et toutes les danses, contredanses, quadrilles et valses, tant du Nord des Etats [illegible] que de l'Europe, y seront exécutées. Le bon ordre qui est en tout observé dans cet Etablissement ne peut que contribuer à le rendre plus agréable à ceux qui lui accordent leur patronage. 23 nov. 6m

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI SOIR, 12 DECEMBRE,
BAL MASQUE.
Les bals continueront d'avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs, durant la saison.
Prix d'entrée, Cavaliers .... $1.
10 déc MITAUD.

SALLE DE LA LOUISIANE.
Rue St. Louis, entre Chartres et Royale.
SAMEDI, 12 DECEMBRE 1840,
BAL PARE ET MASQUE.
Prix d'Entrée, Cavaliers .... $1 00.
Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine. 9 dec—3

AVIS MUSICAL.—Messrs. COBINI & LEHMAN informent le public, qu'ils ont formé une société pour l'exécution des bals publics et privés, pour les sérénades, musique militaire, banquets, &c. Ils s'engagent à procurer tous les artistes dont on aura besoin [illegible] depuis le plus petit jusqu'au plus grand orchestre.
S'adresser chez Mr. Lehman, rue Ste. Anne, No. 152, ou à Mr. Cobini, au Café Morin, en face de la Bourse Saint Louis, 28nov—3m

POUR LAFOURCHE.
Le steamer SWAN, capt. Pascoast, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, aujourd'hui, le 11 du courant à 2 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HENRY TETE,
11 dec 13, rue Conti.

STEAMER DE LA MALLE DES ETATS UNIS.
POUR CINCINNATI, Louisville, Evansville, Randolph et Memphis—Le steamer WM. FRENCH, capitaine R. Mc Connell, partira positivement ce matin, vendredi, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à H. E. LAWRENCE,
11 dec 29, Nlle. Levée.

Le steamer Platte pour St. Louis et Alton—Le Steamer PLATTE, capt. R. Hughes, ayant été retenu, partira positivement pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires aujourd'hui vendredi le 11 courant, à midi. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras ou à
JOHN R. SHAW & Co.
8 dec 24, rue Poydras

POUR LA MOBILE—Directement.
Le steamer A. L. WHITE, capt. Quartier, partira positivement de l'extrémité du Chemin de fer, mardi le 15du courant, après l'arrivée des chars de midi. Pour fret ou passage s'adresser à SAML. BELL, 65, Magasins.
Le steamer H. L. White passe toujours par la grande passe, les passagers peuvent donc compter sur un voyage sûr et prompt. 12 dec

POUR ST. LOUIS et Alton Directement—Le steamer neuf GATOR, capitaine N. J. Eaton, partira dimanche, le 13 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras ou à
11 dec C. DOANE, 60, rue Poydras.

POUR NEW-YORK.
Packet de lundi le 14 de courant—Ligne de la Louisiane et de New York—Le paquebot YAZOO, capitaine R. J. H. Trask, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du quai, ou à JAS. E. WOODRUFF,
11 dec 52, rue du Camp

POUR NEW YORK.—Le brick ZEALAND, capitaine Combs, partira pour ce port. Il peut prendre 50 tonneaux sur le côté [illegible] 60 milles en remontant le fleuve. BEDFORD & BECK,
11 dec 24, Douane.

POUR SAVANNAH—Le joli brick DEBORAH, capitaine Moody, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Jefferson, ou à WOOD & SIMMONS,
11 dec 30, rue des Magasins.

ANTILLES, MEXIQUE, &c.
PREMIER NAVIRE.
POUR MATAMOROS—La goëlette COMET, capt. Banks, étant engagée pour partir lundi le 14 courant, prendra le fret qu'on lui offrira et accomodera quelques passagers, s'adresser à
O. GOLDSMITH,
11 dec—3 47, Vieille Levée.

POUR MATAMORAS—La goëlette CREOLE, capitaine A. Delvaille, partira positivement pour le port ci-dessus vendredi prochain, le 11 courant. Pour passage seulement, ayant de jolis emmenagements, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co.
10 dec 46, Vieille Levée.

POUR MATAMORAS—La goëlette ROBERT MILLS, capitaine J. Hendby, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus, dans quelques jours. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co.
9 dec 46, Vieille Levée.

POUR MATAMOROS.—La goëlette packet régulier, EMBLEM, capitaine Putnam Kenney, commencera à charger vendredi, le 11 courant, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
10 J. BELLOW, 106, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier DELIA, capitaine Parker, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à J. ROBERT & Co.
10 dec 2, rue des Magasins.

POUR LA HAVANE—(Passage seulement)—La barque fine voilière MENTOR, capitaine C. Brauil, ayant toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à
3 dec JOSE FRATS, 27, rue Toulouse

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier HEBER, capitaine Conklin, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage pour cinq personnes, s'adresser au capitaine ou à B. GRONING & Co.
3 dec

POUR TAMPICO—La goëlette packet DORIC, capt. H. B. Ranteford, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. ROBERT & Co.,
1er dec 2, rue des Magasins.

PORTS D'EUROPE.
POUR BORDEAUX.
Le beau navire américain le TALMA, capt. Cayol ayant une forte partie de son chargement arrêtée, partira pour Bordeaux à la fin de ce mois. S'adresser pour fret ou passage au capitaine, à bord en face de la rue Hopital ou à R A LEFEBVRE & co.
11 dec 13, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE—Le beau paquebot français l'ANDELLE, capitaine [illegible], partira incessamment pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements supérieurs, s'adresser à
11 dec BLANCHARD, EIMER & Co., [illegible], Bienville

POUR CADIX, touchant à la Havane—La barque MARINERA, capitaine Mateu, partira sous peu. Pour passage pour les ports ci-dessus, s'adresser à
10 dec CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR BORDEAUX—Le navire ANNE LOUISE, capitaine Lemaître, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans le courant de ce mois. Pour fret de 2 à 300 balles de coton et passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
3 dec VOR. ROUMAGE.

POUR BORDEAUX.
Le navire du voilier VAILLANT, capt. Giraud, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira du 20 au 25 courant. Pour reste du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
F. JORDY,
2 dec—20 118, rue Royale.

A FRETER—Le brick LEONORA, capt. Sharpe, du port de 1700 barils. Pour conditions s'adresser à N. D. CHAMBERLIN,
9 dec 75 rue des Magasins.

MODES ET NOUVEAUTES.
Rue Bourbon, enc. St-Philippe vis à vis M. Sejour.
MME. Vaux a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de chapeaux pour dames, qu'elle vendra de $8 à 10; ainsi qu'un joli choix de schalls, soierie pour robes, cols, bonnets pour soirées, fleurs, coiffures de bals, rubans, et un grand assortiment de bonnets pour enfants à des prix modérés.
9 déc—4

MADAME MARCHAND a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle fera l'ouverture de son magasin de modes, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, jeudi le 10 décembre et les jours suivans.
10 déc—3

MM. BINOCHE FRERES ont l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'ils ont fait l'ouverture de leur magasin jeudi dernier, le 26 novembre.
30 nov.—6

JOHN L. WHITE,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
No. 60, rue Poydras,
NOUVELLE-ORLEANS.
22 nov—1 m

AVIS.
LES personnes qui doivent à l'ancienne raison E. Johns & Co., maintenant en liquidation, sont requises de venir régler entre les mains des syndics, dans le courant du présent mois de décembre, pour éviter des poursuites qu'il faudra faire après ce temps expiré.
E. JOHNS,
J. F. MANOUVRIER.
Syndics
2 dec—16 enc. St. Charles et de la Commune.

GARDES D'ORLEANS.
ATTENTION!
Tous les membres de la compagnie sont invités à se réunir en bourgeois à l'Hôtel de Ville, samedi soir 12 du courant, à 6 heures précises, pour affaires importantes.
9 déc—4

JÆGER ACHTUNG!!!
Die Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert sich nächsten Sonntag den 13 Decl. abends halb sechs Uhr, auf dem Exercierplatz zu einer general Versammlung einzufinden, um einen Wahl, des Unteroffizier, und Comité zu schreiben.
N. B. Am nächsten Sonntag den 13 Decl.; soll sich ein jedes Mitglied der Compagnie Morgens 9 Uhr präcis in voller Uniform mit Fornister auf den Exercierplatz einfinden, um zu einem Scheibenschiessen beyzuwohnen.
Auf Befehl des Capitain
6 dec C. WAGNER, W. FURST, Oberjaeger.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGUEZ.
[illegible] 12 courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, vis à vis l'hôtel des Monnaies, en débarquement du navire Créole, de Bordeaux, [illegible]
Conditions à la vente 11 déc—3

PAR B. B. SYKES.
IL sera vendu samedi, le 12 courant, à midi, à l'Arcade de Banks:
La mulâtresse CREOLE, âgée de 17 ans, bonne domestique, blanchisseuse et coiffeuse, parlant français et anglais.
Conditions: 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction. 10 déc—3

PAR B. B. SYKES.
Huile de Sperme.
IL sera vendu vendredi, le 11 courant, à midi, à son magasin [illegible], rue des Magasins, No. 51, en face de l'Arcade de Banks,
1000 gallons huile de sperme; [illegible]
Conditions, à la vente. 10 déc—3

PAR P. A. GUILLOTTE.
Il sera vendu samedi, 12 décembre, à midi, au lieu ordinaire des ventes
Un omnibus à 16 places, avec harnais [illegible] état, plus pour le même [illegible] de rechange.
Une voiture à 4 roues, avec harnais pour 2 chevaux.
Une autre voiture nouvelle [illegible] avec harnais.
Un cabriolet avec harnais. 11 dec

MULES DU NORD.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, sans réserve, lundi 14 courant, à 11 heures, [illegible] entre les rues Gravier et [illegible]:
40 Mules du Nord [illegible]
Vendues [illegible] expéditionnaires et sans réserve.
Conditions: [illegible] sommes au-dessus de $300, 60 jours [illegible] billets endossés à satisfaction. 10 déc

PAR DUTILLET & GUINAULT.
IL sera vendu vendredi 11 du courant, à 4 1/2 heures précises de l'après midi, à l'encoignure des rues Bourbon et Ste. Anne:
Un cabinet de lecture parfaitement assorti,
Plusieurs jolies bibliothèques pour notaires ou avocats.
Un assortiment de nécessaires pour hommes et femmes.
Conditions comptant. 9 déc

PAR M. BARNETT.
IL sera vendu à la Bourse de Cité, jeudi le 10 décembre 1840, à midi, la mulâtresse Elecy, âgée d'environ 36 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, et domestique de maison, parlant anglais et français.
Conditions: moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction avec hypothèque jusqu'au paiement final.
L'esclave ne sera livrée qu'après l'accomplissement des conditions de la vente.
L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 9 déc

PAR HEWLETT & CENAS.
VENTE D'ESCLAVES ACCLIMATES DE PRIX.
IL sera vendu, samedi, le 12 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:
L'ATELIER SUIVANT D'ESCLAVES ACCLIMATES.
1. BOB, âgé d'environ 40 ans, charpentier passable et bon nègre de Champ.
2. LOTTA sa femme, âgée d'environ 37 ans, négresse de champ, et ses deux enfans, l'un âgé de 4 ans et l'autre de 4 mois.
3. POLLY, âgée d'environ 17 ans, négresse de champ, et son enfant de 4 mois.
4. LIZZY, âgée d'environ 15 ans, esclave de champ
5. SAMPSON, âgé d'environ 40 ans, bucheron, scieur de long et charretier.
6. LUCINDA, sa femme, âgée d'environ 30 ans, négresse de champ et blanchisseuse.
7. GEORGE, âgé d'environ 23 ans, charretier.
8. RHODA, sa femme, âgée d'environ 20 ans, négresse de champ, et ses deux enfants, l'un de 2 1/2 ans et l'autre de 6 mois.
9. [illegible], âgé d'environ 40 ans, nègre de champ et conducteur.
10. MATHILDE, sa femme, âgée de 30 ans, négresse de champ, cuisinière et domestique de maison, avec ses deux enfants, un âgé de 10 ans et l'autre d'un an, [illegible]
11. TOM âgé d'environ 35 ans, nègre de champ et bouvier.
12. MARIA, sa femme, âgée d'environ 25 ans, négresse de champ, et ses deux enfants, l'un âgé de 5 ans et l'autre d'un an.
13. ELIZA, âgée d'environ 20 ans, négresse de champ.
14. CHARLOTTE, do. do. 16
15. MARTHA, do. do. 16
16. JOE, do. do. 26 nég. de champ, drayman.
17. NED, do. do. 30 do. do.
18. NED Jr. do. do. 16 do. do.
19. LITTLE GEORGE, do. do. 20 accoutumé au travail d'une presse à coton.
20. HENRY, do. do. 15 atteint de rhumatismes.
21. JIM, do. do. 40 ans, cuisinier américain
22. FRANK, do. do. 23 do. nègre de champ, bon charretier et habitué au travail d'une presse à coton.
Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant intérêt à raison de 6 pour cent par an et hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par devant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
N. B. Les esclaves ci-dessus pourront être achetés ensemble ou séparément, à l'amiable, avant samedi, en s'adressant rue des Magasins, No 160, ou les dits esclaves peuvent être examinés. 9 dec

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Barthelemy Jourdan vs. ses créanciers.
IL sera vendu le jeudi 14 Janvier 1841, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 23 novembre 1840.
Les propriétés ci-après décrites abandonnées par Barthelemy Jourdan à ses créanciers, savoir—
1o. Un lot de terre de forme irrégulière situé en cette ville, rue Dumaine, entre les rues Royale et Condé, mesurant au pied français, 85 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur inégale de 121-107 et 74 pieds 6 pouces; Ensemble les bâtisses et améliorations.
2o. Un lot de terre situé au bas de cette ville dans l'ilet compris entre la rue de la Levée ou chemin public, la rue St. Ferdinand, la rue Moreau et la rue Montégut et désigné par le No. 13, suivant un plan de dix sept lots de terre, dressé par MM. Louis Joseph Pilié et Jean Communy lors députés voyers de cette ville, le 17 février 1834 et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire. Ledit lot de terre mesurant au pied américain, 22 pieds 6 pouces de face à la rue St.-Ferdinand, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot désigné audit plan par le No. 14; de l'autre côté par le No. 12 et dans la profondeur par un passage figuré audit plan et qui doit servir à l'usage commun des 17 lots de terre sus mentionnés. Ensemble le magasin en briques à deux étages au-dessus du rez-de-chaussée dont la façade est en granit et toutes autres dépendances dudit lot de terre.
3o. Un lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite et désigné par le No. 14 dudit ilet sur le plan susmentionné, dressé par Louis Joseph Pilié et Jean Communy. Ledit lot de terre mesurant au pied américain 22 pieds 6 pouces de face à la rue St-Ferdinand, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le No. 13, précédemment décrit, de l'autre côté par le lot désigné sur ledit plan par le No. 15, et dans la profondeur par le passage sus-mentionné, figuré audit plan; ensemble le magasin en briques à deux étages au dessus du rez de chaussée dont la façade est en granit et toutes autres circonstances et dépendances dudit lot de terre.
4o. Un lot de terre situé rue Piété entre Craps et Amour, à droite en allant vers la Cyprière et dans le milieu de l'ilet, ayant 32 pieds de face à la rue Piété, sur 120 pieds de profondeur.
5o. Un lot de terre situé rue des Bons Enfans, entre Piété et Elmire, à gauche en descendant, ayant 30 pieds de face à la rue des Bons Enfans sur 118 pieds de profondeur.
6o. 2 lots de terre situés au faubourg Washington, rue Girod, entre les rues du Port et la Promenade de Lafayette, ayant chacun 29 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.
7o. Toute cette portion de terre située au faubourg Washington, district Clouet, désignée comme formant l'ilet marqué 51, à un plan dressé par L. J. Pilié, député voyer, le 17 mai 1833, déposé en l'office de C. Pollock, notaire; lequel ilet formé par les rues Clouet, Louisa, Génie et Libéraux, et comprend 1o. Nos. 1 à 14 et 17 à 26 inclusivement, mesurant, ladite portion de terre, 235 pieds 6 pouces, 4 lignes de face à la rue du Génie, 341 pieds de face à la rue Clouet, 225 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue des Libéraux et 341 pieds sur la ligne qui la sépare de la reserve faite pour un égout public. 2o. d'une portion de terre mesurant 12 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue du Génie et s'étendant en profondeur entre deux lignes parallèles jusqu'à la rue des Libéraux, sur la quelle elle mesure la même façade. 3o et d'une portion de terre composée de 12 lots Nos. 5 à 16, inclusivement, mesurant 212 pieds de face à la rue du Génie, 341 de face à la rue Louisa, 212 pieds de face à la rue des Libéraux et 341 pieds sur la ligne qui la sépare de la réserve faite pour un égout public, ensemble tous les droits, facultés et servitudes, ledit ilet sujet dans l'endroit réservé à recevoir l'égout des eaux du district ainsi qu'il est établi dans les titres de propriété.
8o. Une portion de terre ou ilet situé dans le district Dousou, dans le nouveau faubourg Washington sud-ouest de cette ville, désignée comme No. 53 sur un plan dressé par Louis Surgi, ingénieur, en date du 27 septembre 1836 et annexé à un acte de MM. Surgi Ducas et Dujay à C. Dutillet, au rapport de C. Pollock, notaire, en date du 12 octobre 1836. Lequel ilet est enfermé par les rues Libéraux, Féliciana, de la Force et Clouet et se compose de 24 lots Nos. 1 à 24 inclusivement, ensemble les améliorations, droits, privilèges, qui en dépendent.
9. 3 lots de terre situés dans le bourg Clouet, district Dousou, dans le faubourg Washington, au-dessous, de cette ville, désignés sur un plan dressé par L. J. Pilié, député voyer de la ville, en date du 17 mai 1833 et déposé en l'étude de Cosuile Pollock.
1o. Lot No. 9, dans l'ilet No. 3, ayant 32 pieds de face à la rue Piété entre Craps et Amour, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2o. Lot No. 4, dans l'ilet No. 9, ayant 30 pieds de face sur la Promenade des Bons Enfans, sur 117 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné du côté de la rue Piété par le No. 3, et du côté de la rue Désirée par le No. 5.
10. Deux lots de terre faisant partie des Communes, situés derrière cette ville, désignés par les Nos. 10 et 17, de l'ilet No. 18, au plan dressé par Bourgerol, voyer de la municipalité No. un, sous la date du 4 décembre 1838, annexé à un acte de dépôt au rapport de Félix de Armas, notaire, mesurant les dits lots de terre comme suit:
Le lot No. 10, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Franklin, même mesure sur la ligne du fond et 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 7, de l'autre par le No. 11, et dans la profondeur par le lot No. 9 du même ilet.
Le lot No. 17, mesure 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue du Canal, même mesure sur la ligne du fond et 111 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 16, de l'autre par le lot No. 18, et dans la profondeur par le No. 11 du même ilet, ensemble toutes les circonstances et dépendances des dits deux lots de terre.
ACTIONS.
160 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane.
82 actions de la banque des Améliorations, payées en plein.
ESCLAVES.
LAFORTUNE, vieux nègre,
MATHILDE, domestique de maison,
ANNETTE et ses enfans,
JOHN, nègre inférieur,
DICK, vieux nègre,
NED, vieux nègre,
POMPE, vieux nègre.
CONDITIONS.
Pour les propriétés foncières—1/5 comptant, et la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.
Les esclaves.—6 et 12 mois de crédit.—Le tout en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement des billets à leur échéance, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans autoriser par cette clause les acquéreurs à en retarder le paiement.
Pour les actions, comptant.
Les actes de vente se passeront pardevant Louis T. Caire, not. pub. 10 déc—[illegible]

SUIF—30 barils [illegible] reçus par le [illegible] à vendre par J. VAIRIN & Co. 17, Commerce 9 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. B. SYKES.
Vente de Farine [illegible] pour compte [illegible] appartiendra [illegible] vendredi, le 11 courant, à 10 heures, sur la Levée [illegible] des rues Poydras et [illegible] pour le compte [illegible] barils farine [illegible]
Conditions—Comptant. 11 déc.

Succession de [illegible] Guérin.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin No. [illegible] rue de Chartres.
IL sera vendu samedi, 26 décembre 1840, à midi précis, à la Bourse St.-Louis, les propriétés et esclaves ci-après désignés:
1o. [illegible] âgé d'environ 23 ans, drayman, garçon de maison [illegible]
2o. [illegible] charretier [illegible]
3o. [illegible] âgée de 28 ans, cuisinière, blanchisseuse, domestique de maison, excellent sujet.
4o. [illegible] terrain formant l'ilet, no. 62, faubourg Franklin [illegible] rues Libéraux, des Arts, [illegible] et de la Force [illegible]
5o. [illegible] un terrain [illegible] faubourg, compris entre les rues Mandeville, Libéraux, Espagne et Génie [illegible]
6o. Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Bons Enfants, entre les rues St. Claude et St. Antoine, mesurant 60 pieds 8 pouces, mesure américaine, sur la rue des Bons Enfans, sur une profondeur de 96 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no 5, 114 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare des nos. 6, 7 et 8 [illegible] 92 pieds, 10 pouces et 7 lignes, de manière à former un angle [illegible] avec les améliorations [illegible]
Une maison [illegible] briques entre poteaux et couverte en ardoises, composée de trois appartements, d'une galerie fermée, de trois cabinets et d'une cave [illegible] de quatre appartements à feu, lieux d'aisance, hangard pour blanchisseuse, poulailler et cour carrelée avec une tonnelle de [illegible] pieds de longueur et cuve de deux mille gallons.
Une maison en bois, [illegible] et enduite, composée de 2 appartements à feu, avec cuisine et lieux d'aisance, [illegible]
Les deux maisons seront vendues séparément conformément au plan qui sera exposé à la vente. L'acheteur sera tenu de continuer à faire assurer la maison briquetée entre poteaux à l'ordre du vendeur, jusqu'à parfait paiement.
Conditions: les esclaves à 2, 6, 9 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les propriétés à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Achille Chiapella aux frais des acquéreurs. 11 déc—16

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, vendredi le 11 courant, à midi au No. 162, rue des Remparts, près de la rue St. Pierre:
Un bel assortiment de meubles et d'ustensiles de cuisine, consistant en bois de lits, matelas, tapis, tables, armoires, chaises, pendules, canapés, bureaux et un piano de 6 octaves 1/2 &c.
Conditions à la vente 11 déc

ESCLAVES! ESCLAVES!
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, vendredi, le 11 courant, à l'Arcade de Banks, à midi:
JULIA, mulâtresse âgée de 20 ans, bonne couturière, bonne blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie.
Conditions, comptant.
CLOE, âgée de 40 ans, blanchisseuse et repasseuse, bonne cuisinière et pleinement garantie.
Conditions comptant.
CHARLES, âgé de 20 ans, bon domestique de maison et barbier; pleinement garanti.
Conditions—4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
JIM, âgé de 20 ans, bon cuisinier et domestique de maison, pleinement garanti.
Conditions, comptant.
PEGGY, âgée de 38 ans, bonne cuisinière, domestique fidèle et pleinement garantie.
Conditions comptant.
POLLY, âgée de 33 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et Mary, son enfant âgée de 8 ans.
Conditions, moitié comptant, la balance à 4 mois. Cette esclave est pleinement garantie.
Et plusieurs autres bons esclaves de champ.
Pour renseignements, à la vente.
AUSSI:
La négresse PHILLIS, âgée de 19 ans, couturière, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse acclimatée.
SALLY, 27 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et domestique excellente.
CHARLES, 23 ans, garçon d'écurie et nègre de champ.
PERRY, 18 ans, nègre de champ et garçon d'écurie
BETSY, 16 ans, domestique de maison, acclimatée, parlant anglais et français. Il s'est absenté une fois.
FARMA, 44 ans, bonne blanchisseuse et cuisinière.
ROSE, 24 ans, et son enfant JOHN, de 2 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, acclimatée.
PHILLIS, 24 ans, bonne cuisinière et domestique de maison, gardienne d'enfant et couturière, parlant anglais et français.
Tous ces esclaves sont pleinement garantis.
Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub aux frais des acquéreurs. 11 dec

PAR B. B. SYKES.
IL sera vendu samedi, le 12 courant, à midi, à l'Arcade de Banks:
Un nègre nommé PHILIP, âgé d'environ 42 ans, bon maître d'hôtel de steamboat et barbier de son métier.
Conditions, à la vente. 11 dec

MEUBLES.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu lundi, le 14 courant, à 10 heures, à l'encoignure des rues du Quartier et Bourgogne:
Une quantité de meubles de ménage.
Conditions, comptant. 11 dec

PAR B. B. SYKES.
Cargaison du brick [illegible], de Malaga.
IL sera vendu lundi, 14 du courant, à 11 heures, sur la Levée, en face des Magasins rouges, entre les deux marchés, les fruits de choix suivants:
330 caisses raisins,
650 tambours figues,
250 caisses do.
150 paniers do.
20 balles [illegible]
350 barillets raisins de 25 livres chacun,
9 jarres do 25 do.
1500 do do 20 do.
100 barillets olives,
650 caisses raisins,
300 1/2 do do.
1700 caisses do [illegible]
800 1/2 do [illegible] marque de [illegible]
600 1/4 do
Conditions, à la vente. 11 déc

PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu samedi, le 19 courant, à la Bourse Américaine, dans la rue du Camp:
Une propriété contenant 3021,3 acres, entourée de pins, de palmiers et autres, située dans le comté de Randolph, Etat de Georgie, et touchant à l'habitation du général Moore.
Conditions: Comptant.
L'acte de vente pardevant A. Mazureau, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 11 déc

C. M. Jones vs. Geoghegan.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu vendredi, le 11 courant, à 10 heures, dans le magasin No. 12, près de la rue du Canal, en vertu d'un ordre de Charles Watts, juge de la Cour de Commerce:
Tous les meubles, verreries, services d'argent et plaqués, de table, vins, liqueurs &c. &c. saisis dans la propriété ci-dessus.
Conditions comptant. 7 déc

Isaac Hart & Co. contre leurs créanciers.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, le jeudi 31 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, les propriétés suivantes abandonnées par Isaac Hart et Co. à leurs créanciers, savoir:
La moitié indivise de l'ilet no. 160, marqué B. sur un plan dressé en l'étude de F. [illegible], mesurant 306 pieds de face à la rue [illegible], sur 125 de profondeur allant aux rues St. Andrew et St. David, et 200 pieds sur la ligne de division de l'autre moitié de l'ilet susdit; situé au faubourg Lafayette.
Conditions—Moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à final paiement.
Acte de vente pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 déc—

VENTE DU STEAMER AUGUSTA.
J. S. Wood contre J. Jeffries.
PAR J. A. BEARD,
De la société de J. A. Beard et Fernet, encanteurs.
IL sera vendu à l'encan, vendredi le 11 courant 1840, à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable C. Watts, juge de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans en date du 2 novembre 1840:
Le beau steamer Augusta, avec ses apparaux, machine ses instruments de bord &c.
Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets, [illegible] endossés à satisfaction, et portant [illegible] hypothèque spéciale sur ledit bâteau. [illegible] 1 déc

Vente d'Habillements à la mode.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu mardi le 15 décembre, à 10 heures, au No. 28, rue de la Commune,
Le fonds complet du magasin d'habillements, abandonné par M. W. H. Whitrock, comprenant un fonds complet et assorti d'habillements à la mode, [illegible]
Conditions, comptant—Il sera aussi vendu au même moment des devantures de magasin. 30 nov—14

PAR P. A. GUILLOTE.
IL sera vendu vendredi prochain, le 11 courant, à midi, par le susdit encanteur, pour compte de la succession Adelaide [illegible], au parc de M. [illegible], au ferry vis-à-vis la ville.
20 têtes de bêtes à cornes parmi lesquelles se trouvent plusieurs excellentes vaches laitières.
Conditions comptant. 8 déc

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce, en date du 4 décembre 1840, il sera vendu le lundi, 21 du courant, à 10 heures du matin, au no 29, rue Conti, une quantité de marchandises assorties abandonnées à leurs créanciers par Gossip & Co.
Conditions comptant. 8 déc

Vente positive et sans réserve d'immeubles.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu samedi le 19 courant, à midi, à l'Arcade Banks, sans réserve.
Ce beau lot de terre formant l'encoignure des rues des Religieuses et de la Course, 2me municipalité, mesurant 50 pieds de face à la rue des Religieuses sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Course; [illegible] de devant sont faites.
Cette vente devant clore un intérêt sera positive.
Conditions—1/3 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Lucien Herman, notaire public, aux frais de l'acheteur. 8 déc

VENTE A CREDIT DE MARCHANDISES SECHES, D'HABILLEMENTS, DE BOTTES, DE SOULIERS, DE BRODEQUINS, & PAR LOTS.
LES soussignés offrent en vente, à l'encan, au magasin d'entrepôt, rue des Magasins no. 124, [illegible] un assortiment considérable de marchandises sèches, d'habillements de la saison, de bottes, souliers, brodequins [illegible] reçus en consignation directe des manufacturiers.
Conditions, à la vente.
ISAAC BRIDGE, 124, Magasins.
R. B. SYKE, Encanteur.
27, 28, 30 nov—4, 9, 10, 17, 18, 19, 20, 21, 23 28 déc.

PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan Vendredi, le 11 décembre, à midi, à l'Arcade Banks, la propriété ci-après:
Dix lots de terre, avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés, situés à Greenville, paroisse de Jefferson, (Le.) dans l'ilet formé par les rues Lower line, Wall, Pine et Oliver, désignés par les Nos. 1 à [illegible] inclusivement, sur un plan dressé par [illegible], le 12 décembre 1839, et déposé dans l'étude de L. R. Marks, notaire public.
Le Lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Lower line, sur vingt pieds de profondeur.
Le Lot No. 2 forme l'encoignure des rues Wall et Lower line, et mesure 30 pieds de face sur la rue [illegible] pieds de profondeur [illegible]
Les Lots Nos 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Wall, sur 120 pieds de profondeur.
Le Lot No. 9 forme l'encoignure des rues Wall et Pine, et mesure 30 pieds de face [illegible]
[illegible] lot No. 10 [illegible] 30 pieds de face à la rue Pine, sur 120 pieds de profondeur [illegible]
Ces lots font partie de l'ilet No. 35, sur le plan original de Greenville, dressé par [illegible] et déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, le 15 avril 1839.
Conditions—1/3 comptant; 1/3 à 6 mois, 1/3 à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par devant [illegible] Davis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 déc—

JH. BERCIER et [illegible], rue de Chartres viennent de recevoir par le Salem du Havre, un bel assortiment d'articles pour hommes tels que:
Chapeaux [illegible]
do [illegible]
do [illegible]
Gants,
Foulards,
Bretelles,
Casquettes [illegible]
Assortiment de cravates,
do porte-feuilles et bourses,
do parapluies,
do cannes &c. &c.

A VENDRE—Plusieurs beaux CHEVAUX de divers âges et qualités. On trouvera à faire de bons achats. Pour de plus amples informations, s'adresser à
6 déc [illegible], 31, Exchange Place.